

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 14 novembre 2013

Les EFAD se réjouissent de l'adoption de la nouvelle Communication sur les aides d'État en matière cinématographique et audiovisuelle

Les directeurs des centres de cinéma européens (European Film Agency Directors – EFAD) se réjouissent de l'adoption, par la Commission Européenne, ce 14 novembre 2013, de la nouvelle Communication Cinéma.

Les règles de la Communication de 2001 n'étaient plus adaptées tant à l'évolution des systèmes de soutien à travers l'Europe qu'aux domaines couverts par les aides d'État en matière cinématographique et audiovisuelle.

Par l'adoption de cette nouvelle Communication, la Commission Européenne montre sa volonté de concilier le respect des règles du marché intérieur avec les spécificités du secteur audiovisuel européen.

Ce nouveau texte répond de manière tout à fait adéquate aux préoccupations des centres du cinéma européens. Pour la première fois, le champ de la Communication couvre la totalité de la chaîne de création (écriture, développement, production, promotion) ainsi que le soutien aux salles de cinéma. En outre, les centres du cinéma européens se réjouissent que la Commission Européenne ait reconnu, par les nouvelles règles de territorialisation, la nécessité d'assurer la préservation et le développement du savoir-faire national et local. Les règles en matière de territorialisation permettent aux États membres de conserver une pluralité de systèmes de soutien et de contribuer dès lors activement à la diversité culturelle.

Cette nouvelle Communication cinéma, issue de discussions constructives avec la Commission Européenne, encadre de manière transparente les politiques audiovisuelles existantes et à venir et assure ainsi la pérennité de l'industrie cinématographique.

The EFAD welcomes the adoption of the new Communication on State aids for cinematographic and audiovisual works

The directors of the European Film agencies (EFAD) welcome the adoption of the new Cinema Communication by the European Commission on November 14 2013.

The rules of the 2001 Communication were deemed no longer suitable with regards to the developments of the European film support systems for cinematographic and audiovisual works.

By adopting the new Communication, the European Commission is showing its commitment to reconciling the rules of the internal market with the specificities of the European audiovisual sector.

This new text replies in an adequate manner to the concerns of the EFAD. For the first time the scope of the Communication is covering the entire value chain of creation (writing, development, production, promotion) as well as the support for the cinemas. Besides the EFAD welcome that the European Commission has recognized by the new territorialisation rules the need to ensure the continuous preservation and the development of the national and local savoir-faire. The territorialisation rules will allow Member States to develop a diversity of support systems and therefore contribute to the promotion of cultural diversity.

This new cinema Communication, resulting from constructive discussions with the European Commission, sets transparent framework conditions for the existing and future audiovisual policies, and thus ensures the continuity of the film industry in Europe.

Contact EFAD

Jeanne BRUNFAUT, Directrice-générale adjointe - Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
Tél. +32 (0)475 75 67 95 | jeanne.brunfaut@cfwb.be

Contact Presse

Thierry LECLERCQ, Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
Tel. [+32 \(0\)2 413 22 45](tel:+3224132245) - [+32 \(0\)495 999825](tel:+32495999825) | thierry.leclercq@cfwb.be